

Présentation à l'intention du Comité spécial sur la réforme électorale

Lundi 19 septembre 2016

Régina (Saskatchewan)

par

Russ Husum

Acronymes utilisés dans cette présentation :

SMUT : Système majoritaire uninominal à un tour, scrutin majoritaire uninominal à un tour

VUT : Vote unique transférable

VA : Vote alternatif, vote préférentiel, scrutin préférentiel, scrutin avec report automatique des voix

RP : Représentation proportionnelle

RPM : Représentation proportionnelle mixte, scrutin proportionnel mixte

Résumé

Partie 1 : La méthode Borda pour le dépouillement d'un VA. C'est une méthode simple de dépouillement du scrutin préférentiel du système de VA, mais dont les résultats sont d'une exactitude accrue. Elle permet de dénombrer tous les choix et d'accorder davantage de points pour les choix supérieurs. Elle n'entraîne pas l'élimination des candidats ayant obtenu le moins de votes de premier choix. La méthode est en outre apte à corriger les résultats pour un candidat ayant obtenu plus de 50 % des voix sans être celui préféré des électeurs. Des exemples illustreront ces propos.

Partie 2 : Leçons tirées du référendum de 2005 par VUT en Colombie-Britannique (VUT C.B.). Il est possible de tirer des leçons de l'assemblée citoyenne britanno-colombienne et du référendum tenu en Colombie-Britannique en 2005. Tout ce processus n'a pas bien servi les citoyens de la province.

Partie 3 : Le VA n'accentue pas les fausses majorités. Je ne crois pas qu'au point de vue mathématique, le scrutin préférentiel puisse entraîner des majorités encore plus faussées (en supposant que l'ordre des choix ait été inscrit sur les bulletins de vote). À l'aide de plusieurs exemples, il sera démontré qu'il est possible de rectifier les fausses majorités relatives ou absolues dans le cadre d'un VA.

Partie 4 : Le lobby de la RP au Canada et le mot de la fin. Depuis 2000, le lobby pour la RP a prévalu chaque fois qu'une province a tenté d'entreprendre une réforme électorale, mais les électeurs n'y ont jamais rien gagné. Il faut veiller à ce que les intérêts des électeurs l'emportent sur l'idéologie électorale. J'espère que, cette fois-ci, les électeurs seront davantage avantagés. Enfin, le VA est probablement la meilleure option en ce sens à l'heure actuelle.

Partie 1 : La méthode Borda pour le dépouillement du scrutin préférentiel d'un VA

La méthode Borda règle trois problèmes de décompte qui surviennent lorsqu'est utilisée la méthode de dépouillement habituelle du scrutin préférentiel d'un VA. Les deux premiers problèmes sont susceptibles d'entraîner, à tort, **l'élimination du candidat préféré des électeurs** si :

1. le candidat ayant le moins de votes de premier choix est éliminé bien que les autres électeurs lui aient accordé de nombreux votes de deuxième et de troisième choix (voir le **Tableau A** à la page suivante);
2. un candidat obtient plus de 50 % des votes, donc une majorité absolue, sans pour autant être le candidat préféré des électeurs à la lumière de l'ensemble des votes de choix (voir le **Tableau B** à la page suivante).
3. Le troisième problème avancé par certains réside dans le fait que les votes de deuxième et de troisième choix qui sont transférés et ajoutés aux autres votes de premier choix ont la même valeur que les votes de premier choix, ce qui ne devrait pas être le cas. Ce point de vue est fondé.

Dans le tableau ci-dessous, 100 électeurs ($40 + 29 + 31 = 100$) ont attribué aux candidats A, B et C la première, deuxième ou troisième place en recourant au scrutin préférentiel.

100 votes ont été déposés	40	29	31
1 ^{re} place	A	B	C
2 ^e place	B	C	B
3 ^e place	C	A	A

Dans le cadre du SMUT, le candidat A serait le vainqueur à la majorité relative grâce aux 40 votes de premier choix qui lui ont été accordés, c'est-à-dire 40 % des suffrages, même si 60 % ($29 + 31 = 60$) des électeurs l'ont classé en troisième place.

Tableau A

On y met en pratique la méthode de dépouillement habituelle du VA pour traiter les données du tableau précédent. Ainsi, le candidat B, puisqu'il a reçu le moins de votes de première place, est éliminé, de même que ses 29 votes de premier choix.

Par conséquent, les 29 votes de deuxième choix accordés au candidat C et inscrits dans la colonne du milieu sont transférés dans la dernière colonne, de sorte qu'on les additionne aux 31 votes de premier choix que ce même candidat a obtenus. Il en résulte que le candidat C a dorénavant 60 votes.

100 votes ont été déposés →	40	29	31 + 29 = 60
1 ^{re} place	A	B	C
2 ^e place	B	C	B
3 ^e place	C	A	A

Le candidat C aurait ainsi eu la majorité gagnante et une bonne longueur d'avance sur son adversaire au deuxième tour de scrutin du VA grâce à ces 60 votes, c'est-à-dire 60 % des suffrages.

REMARQUE : Le scénario décrit dans le Tableau A est repris au paragraphe 42 de *Les*

systèmes électoraux à scrutin majoritaire : un examen, accessible sur le site Web d'Élections Canada.

Tableau B

Dans ce tableau, le nombre de votes figurant dans chacune des colonnes a été changé respectivement à 60, 29 et 11 (pour un total de 100). On a de nouveau utilisé la méthode de dépouillement habituelle du VA.

100 votes ont été déposés →	<u>60</u>	29	11
1 ^{re} place	A	B	C
2 ^e place	B	C	B
3 ^e place	C	A	A

À la lumière de ces nouvelles données, il est évident que le candidat A obtiendrait une majorité absolue gagnante, que ce soit dans le cadre du SMUT ou du VA, puisqu'il aurait eu 60 % des votes de premier choix au premier tour de scrutin.

Les Tableaux A et B sont des exemples qui illustrent les deux premiers problèmes de décompte dont on a traité au début de la page 2 où **les Les candidats incorrects ont été choisis dans les deux tables** en appliquant la méthode de dépouillement habituelle du VA. Ces erreurs seront rectifiées à la page suivante en recourant à la **méthode Borda** plutôt qu'à la méthode habituelle.

En d'autres mots :

1. Aucun candidat ne sera éliminé;
2. Chacune des préférences recevra un pointage pondéré selon son classement;
3. Tous les votes de premier, deuxième et troisième choix seront pris en compte pour calculer le total des points.

Les calculs présentés ci-dessous peuvent sembler complexes à première vue, mais ils ne le sont pas.

Réévaluation des résultats du Tableau A à l'aide de la méthode Borda.

100 votes ont été déposés→	40	29	31
1 ^{re} place*** 3 points par vote	A $40 \times 3 = 120$ points	B $29 \times 3 = 87$ points	C $31 \times 3 = 93$ points
2 ^e place 2 points par vote	B $40 \times 2 = 80$ points	C $29 \times 2 = 58$ points	B $31 \times 2 = 62$ points
3 ^e place 1 point par vote	C $40 \times 1 = 40$ points	A $29 \times 1 = 29$ points	A $31 \times 1 = 31$ points
***Lorsque quatre candidats sont en lice, la 1 ^{re} place vaut 4 points; la 2 ^e , 3 points, etc. ***Lorsque cinq candidats sont en lice, la 1 ^{re} place vaut 5 points; la 2 ^e , 4 points, etc.			
Total des points pour l'ensemble des préférences de A Total des points de A = $120 + 29 + 31 = 180$	120 points	29 points	31 points
Total des points pour l'ensemble des préférences de B Total des points de B = $80 + 87 + 62 = 229$	80 points	87 points	62 points
Total des points pour l'ensemble des préférences de C Total des points de C = $40 + 58 + 93 = 191$	40 points	58 points	93 points
En appliquant la méthode Borda, il est évident que le candidat B, plutôt que le candidat C, est le gagnant.			

Réévaluation des résultats du Tableau B en utilisant la méthode Borda.

100 votes ont été déposés→	60	29	11
1 ^{er} place 3 points par vote	A $60 \times 3 = 180$ points	B $29 \times 3 = 87$ points	C $11 \times 3 = 33$ points
2 ^e place 2 points par vote	B $60 \times 2 = 120$ points	C $29 \times 2 = 58$ points	B $11 \times 2 = 22$ points
3 ^e place 1 point par vote	C $60 \times 1 = 60$ points	A $29 \times 1 = 29$ points	A $11 \times 1 = 11$ points
Total des points pour l'ensemble des préférences de A Total des points de A = $180 + 29 + 11 = 220$	180 points	29 points	11 points
Total des points pour l'ensemble des préférences de B Total des points de B = $120 + 87 + 22 = 229$	120 points	87 points	22 points
Total des points pour l'ensemble des préférences de C Total des points de C = $60 + 58 + 33 = 151$	60 points	58 points	33 points
En appliquant la méthode Borda, le candidat B remporte la victoire contre le candidat A qui avait pourtant obtenu la majorité absolue gagnante au premier tour.			

Partie 2 : Les leçons tirées de l'assemblée citoyenne et du référendum de 2005 par VUT en Colombie-Britannique (VUT C.B.)

Il est possible de tirer d'importantes leçons de l'assemblée citoyenne britanno-colombienne et de la tenue du référendum en 2005 dans cette province. À première vue, tout ce processus semblait très démocratique et axé sur les électeurs, mais la réalité était tout autre.

Ce processus est une mise en garde afin d'éviter de répéter l'expérience :

1. **L'assemblée citoyenne.** Presque tous ont couvert d'éloges les assemblées citoyennes. Ci-dessous se trouve néanmoins une liste des raisons pour lesquelles je suis d'avis que l'assemblée n'a pas su rester axée sur les électeurs :

- a) Seul le VUT, une forme complexe de RP, a été proposé. Deux choix auraient dû être offerts : une forme de RP et le VA;
- b) On a vanté à tort la simplicité du VUT. Les grandes circonscriptions et le système de dépouillement ultra complexe en faisaient un mode de scrutin loin d'être simple;
- c) L'électeur moyen ne comprenait pas le fonctionnement du système de dépouillement complexe du VUT;
- d) Pour défendre la complexité du VUT, on a notamment allégué qu'il n'est pas nécessaire de comprendre le fonctionnement des systèmes internes d'une voiture, d'un ordinateur ou d'une montre pour s'en servir. Autrement dit, on incitait les électeurs à recourir au VUT même s'ils n'y comprenaient rien;
- e) Les affirmations voulant que le VUT permette d'élire davantage de femmes ou d'augmenter le taux de participation électorale n'ont pas su résister à l'examen minutieux auquel elles ont été soumises. Les résultats d'élections précédentes par VUT tenues en Irlande n'ont pas permis de corroborer ces allégations en 2005 et ne le permettent pas davantage en 2016. Il en va de même pour l'argument voulant que chaque vote compte : dans les circonscriptions à trois députés, on constate le gaspillage d'environ 25 % des voix. Quant aux circonscriptions à quatre députés, on y constate **le gaspillage** de quelque 20 % des voix.

Si nous cherchons à susciter la participation et développer la confiance de l'électorat, tout système électoral devrait respecter le principe fondamental

voulant que l'électeur moyen comprenne facilement la façon dont on peut l'utiliser ainsi que la méthode de décompte des votes qui s'y applique.

Un système dont on propose l'utilisation doit être présenté intégralement et avec justesse à l'électorat pour faire en sorte que les avantages invoqués puissent se concrétiser de manière satisfaisante une fois le système mis en œuvre. Les promesses hypothétiques ou trompeuses n'avantagent personne.

2. Le référendum VUT C. B. de 2005. Le « oui » l'a presque remporté avec presque 58 % des voix (il fallait obtenir 60 % des voix pour qu'il remporte la victoire).

- a) Pourtant, en y regardant de plus près, c'était en réalité au « changement » auquel la vaste majorité des électeurs avaient dit « oui »;
- b) Les résultats des sondages réalisés par Ispos-Reid respectivement à trois semaines et à une semaine du référendum ont démontré que le deux tiers des électeurs en savaient « très peu » ou « pas du tout » sur le VUT. J'ai des raisons de penser que cette proportion était bien supérieure au deux tiers, puisque j'ai parlé à des centaines de personnes entre 2005 et 2009 pour constater que la plupart des électeurs qui avaient voté pour le « oui » en connaissaient très peu sur le système de vote unique transférable. Ces derniers ont néanmoins voté pour le « oui » puisqu'ils souhaitaient avoir du changement et qu'ils avaient mis leurs espoirs en l'assemblée citoyenne. Je suis d'avis qu'une des raisons pour lesquelles le « oui » a connu une si grande défaite au référendum de 2009 est que les citoyens en ont appris davantage sur ce qu'ils avaient presque officiellement appuyé en 2005 et qu'ils prenaient conscience que cela ne correspondait pas à ce qu'on leur avait fait croire;
- c) Les électeurs semblaient comprendre qu'il fallait inscrire des choix sur le bulletin de vote : je crois que si le système du VA, beaucoup plus simple que celui du VUT, avait été mis en pratique en 2009, la majeure partie de l'électorat n'aurait pas su le discerner du VUT.
- d) En réalité, lors du référendum tenu en Colombie-Britannique en 2005, le « oui » l'a probablement presque remporté sous le couvert de la composante de scrutin préférentiel du système de VUT, laquelle semble bien se prêter à la notion de simplicité qu'on a attribuée au système.
- e) Ceux qui le prônent perçoivent les résultats des référendums de 2005 et de 2009 en Colombie-Britannique comme une adhésion au SMUT. Cette perception est purement hypothétique. Beaucoup d'entre ceux qui ont voté pour le « non »

désiraient tout de même une réforme électorale; ils ne voulaient tout simplement pas du VUT;

Beaucoup étaient d'avis que le VUT aurait dû être mis en œuvre avec 58 % des votes pour le « oui ».

À quoi aurait par contre servi ce système dont la majorité des adhérents connaissaient en fait si peu au moment de remplir le scrutin?

Les promoteurs du VUT refusent toujours de répondre à cette question en continuant d'affirmer que 58 % des électeurs étaient pour l'instauration du système.

Partie 3 : Les « fausses majorités » dans le système électoral du VA

On dit souvent que le VA entraîne des majorités encore plus faussées. À ma connaissance, il n'existe aucune donnée valable à même d'étayer cette déclaration. Se fier à des résultats hypothétiques d'une seule élection n'est pas plus valable que de comparer les résultats d'un VA de consensus fictif à ceux obtenus par un vote de premier choix dans le cadre du SMUT.

Le scrutin préférentiel est conçu pour qu'on obtienne un consensus par majorité, de sorte qu'on évite de fausser les majorités absolues ou relatives. Si les électeurs classent leurs préférences, il est, pour ainsi dire, impossible au point de vue mathématique, d'engendrer une fausse majorité. Le scrutin préférentiel du VA aura l'un ou l'autre de ces effets :

- a) Confirmer que le SMUT a entraîné une fausse majorité et laisser presque inchangé le nombre de sièges, voir l'augmenter;
- b) Rectifier la fausse majorité obtenue dans le cadre du SMUT en réduisant le nombre de sièges que gagne le parti en question.

Les **Tableaux 1 à 5** ci-dessous montrent la façon dont il est possible de confirmer l'obtention de fausses majorités absolues ou relatives, ou de corriger la situation. On démontre, dans les Tableaux 1, 2 et 3, que le système de dépouillement du système de VA a de fait diminué, dans un cas, la majorité absolue des conservateurs, et, dans les deux autres cas, la majorité relative des conservateurs.

Tableau 1. Le 7 mai 2012, Éric Grenier a rédigé un article, dans le *Globe and Mail*, dans lequel il revoyait les résultats des élections tenues en 2011 en appliquant une méthode française de mode de scrutin avec report des voix. M. Grenier a supposé que le scrutin était identique à la deuxième semaine, de sorte qu'il mettait en pratique, ni plus ni moins, un mode de scrutin avec report automatique des voix de VA. Pour ce faire, il a utilisé le décompte des votes de second choix de la fin de 2011. Dans le cadre de cette élection en particulier, la fausse majorité absolue des conservateurs aurait été rectifiée à la baisse, de sorte que le parti se serait vu retirer **24 sièges, ce qui aurait donné la victoire au Nouveau Parti démocratique (NDP) grâce à une coalition majoritaire avec les libéraux.**

<http://www.theglobeandmail.com/news/politics/how-would-harper-fare-in-a-french-style-run-off-election/article4107124/> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

Parti	Conservateurs	NPD	Libéral	Bloc québécois	Parti vert
Résultats du SMUT	166	103	34	4	1
Résultats du VA	142	118	46	1	1
Correction résultant du VA	-24	+15	+12	-3	Aucun changement

Tableau 2. Le 28 mars 2013, Éric Grenier a, dans le *Globe and Mail*, utilisé les résultats du sondage d'Abacus Data sur le VA. Dans le cadre de ce sondage, un scrutin du SMUT ainsi que l'un du VA ont été éprouvés séparément. Les résultats ont dévoilé une fausse majorité relative des conservateurs de 139 sièges, dans le cas du SMUT, et de 147 sièges à l'issue du vote de premier choix du VA. Par contre, dès que le décompte des votes préférentiels a été effectué par l'intermédiaire du scrutin du VA, le nombre de sièges accordés aux conservateurs s'est vu baissé à 117, tandis que celui des sièges accordés aux néo-démocrates a grimpé à 126. **Donc, la tenue d'un VA aurait probablement entraîné un gouvernement minoritaire dirigé par le NPD.**

<http://www.theglobeandmail.com/news/politics/why-a-change-to-your-ballot-would-give-the-ndp-an-edge-next-election/article10454286/> [EN ANGLAIS SEULEMENT]

Parti	NPD	Conservateur	Libéral	Bloc québécois	Parti vert
Scrutin habituel du SMUT	115	139	82	1	1
VA de premier choix	108	147	76	4	3
Sièges gagnés par VA	126	117	93	0	2
Correction résultant	+18	-30	+11	-4	-1

Tableau 3. Le 3 décembre 2014, Éric Grenier a utilisé les résultats d'un sondage d'EKOS Research sur les votes de second choix : a. La fausse majorité relative des conservateurs grâce aux 136 sièges accordés par le SMUT a été corrigée à la baisse, de sorte que le parti ne comptait que 81 sièges. Quant aux néo-démocrates et aux libéraux, leur nombre de sièges a chacun été majoré de 28. Le nombre de sièges accordés au Parti vert est demeuré stable, tandis que celui du Bloc québécois a été réduit **d'un siège**. **La tenue d'un VA aurait ainsi entraîné la prise de pouvoir d'un gouvernement libéral minoritaire.**

<http://www.cbc.ca/news/politics/electoral-reform-which-party-would-benefit-most-1.2857321>

Parti	Libéral	Conservateur	NPD	Bloc québécois	Parti vert
Résultats du SMUT	132	136	67	1	2
Résultats du VA envisagés	160	81	95	0	2
Correction résultant du VA	+28	-55	+28	-1	Aucun changemen

Dans les Tableaux 4 et 5 de la page suivante, on utilise le système de dépouillement du VA afin de reprendre les résultats totaux de vote du 19 octobre 2015.

Tableau 4. Éric Grenier, le 26 novembre 2015. M. Grenier a prévu certaines variations aux nombres de sièges découlant d'un VA en 2015, qui sont présentées ci-dessous. Dans le cadre de ces élections en particulier, le VA aurait confirmé la majorité des libéraux et l'aurait même augmentée.

<http://www.cbc.ca/news/politics/grenier-preferential-ballot-1.3332566>

Parti	Libéral	Conservateur	NPD	Bloc québécois	Parti vert
Résultats du SMUT	184	99	44	10	1
Résultats du VA envisagés	224	61	50	2	1
Correction résultant du VA	+40	-38	+6	-8	Aucun changemen

Tableau 5. Abacus Data, décembre 2015. L'entreprise a mené un sondage dont les résultats ont permis de prévoir certaines variations des nombres de sièges découlant d'un VA en 2015. Les données sont présentées ci-dessous. Une fois de plus, le VA confirmait la majorité des libéraux et l'augmentait.

http://www.institutbroadbent.ca/la_reforme_electorale_canadienne

Parti	Libéral	Conservateur	NPD	Bloc québécois	Parti vert
Résultats du SMUT	184	99	44	10	1

Résultats du VA	217	66	50	4	1
Correction résultant du VA	+33	-33	+6	-6	Aucun changement

Partie 4 : Le lobby de la RP au Canada

Le lobby de la RP au Canada est bien organisé, a une détermination unique et dédaigne habituellement tout autre type de réforme. Ses membres sont élogieux en ce qui a trait à la nature compromettante d'un gouvernement de coalition issu d'une RP, mais font montre de peu de tolérance à l'égard des avantages que comportent le VA. Ils exposent allègrement les faiblesses du SMUT, mais semblent à l'aise qu'on recoure à la RPM dans le cadre d'élections locales.

Arend Lijphart de l'Université de Californie à San Diego (University of California San Diego) est un spécialiste des systèmes électoraux de renommée mondiale. Il préfère la RP, mais affirme que le scrutin préférentiel demeure une meilleure solution que le SMUT : « Je crois qu'on obtient un choix plus exact avec le vote préférentiel, le processus est plus direct et il facilite grandement les choses pour l'électeur, puisque ce dernier n'a plus à calculer comment son vote comptera. Chacun peut voter dans le respect de ses opinions. » [TRADUCTION] M. Lijphart a également indiqué que ce système avantagerait les petits partis, qui se font souvent coincer en raison des votes stratégiques qui se font dans le SMUT. (<http://www.cbc.ca/news/politics/ballot-ranked-electoral-reform-1.3721624>) [EN ANGLAIS SEULEMENT]

La Société de réforme électorale (Electoral Reform Society) du Royaume-Uni adhère également à la RP. Ses membres ont néanmoins écrit qu'ils appuyaient le référendum fait par VA en 2011 puisque, selon eux, ce système représentait une amélioration relativement au SMUT. (*The 2015 General Election: A Voting System in Crisis* par Jess Garland et Chris Terry, p. 26.)

Tant le professeur Lijphart que l'Electoral Reform Society mettent au premier plan les intérêts des électeurs et font passer leur propre idéologie après. J'ai espoir que nous serons cette fois disposés à faire régner l'approche axée sur les électeurs au Canada.

Le mot de la fin

Les assemblées citoyennes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ainsi que la commission de l'Île-du-Prince-Édouard ont recommandé l'instauration d'une forme de RP. Les électeurs de ces provinces ont pourtant opposé une résistance aux propositions de RP ambitieuses, complexes et n'étant pas toujours appuyées par les régions.

On affirme souvent que le VA ne fait qu'exacerber les problèmes qui découlent du SMUT, ou que le scrutin est truqué pour n'avantager qu'un seul parti. Par contre, à l'instar de l'argument voulant que la majorité devienne plus faussée, ces affirmations sont sans fondement.

Le VA a toujours été mis de côté au profit des options de RP, et n'a jamais été offert comme solution à l'électorat. Ce système est facile à mettre en pratique (et engendrerait relativement peu de coûts), il s'utilise facilement, il comporte un décompte de votes simple et il augmente la légitimité de l'issue d'un suffrage. La méthode Borda améliorerait l'exactitude du dépouillement. Le VA assure le respect des opinions locales, qui semble si chères aux Canadiens.

À plus long terme, à mesure que le pays continuera d'évoluer, il serait possible de considérer l'instauration d'une forme de RPM (qui recourt au scrutin préférentiel plutôt qu'au SMUT pour l'élection de candidats à l'échelle locale) pour accorder entre 25 et 33 % des sièges.

Néanmoins, pour l'instant, il faut s'en tenir aux choses simples qui, aux yeux des électeurs, ne sortent pas trop des sentiers battus afin d'assurer de ne pas laisser passer une autre occasion d'améliorer notre système électoral, à défaut d'en faire davantage. J'ai espoir que les avantages que comporte le VA seront sérieusement pris en compte.